



PLUS FORTS ENSEMBLE

Les jeunes ouvrent la voie vers un avenir plus sain, plus bienveillant et plus vert

Règles de protection des jeunes et de prévention des abus RYLA 2026–2027

1. Objectif et champ d'application

Ce document définit les mesures minimales requises pour garantir la sécurité, la dignité et le bien-être de tous les jeunes participant au programme RYLA 2026–2027. Elle s'applique :

- À tous les événements, sessions, ateliers, plateformes en ligne et communications RYLA
- Tous les adultes impliqués dans la planification, la mise en œuvre ou la supervision du programme RYLA
- Tous les jeunes participants, y compris les membres des clubs Interact, Rotaract et les autres élèves invités
- Tous les pays participant au programme RYLA à l'échelle du district

Ces règles doivent être suivies dans leur intégralité par chaque pays.

2. Principes de protection

Tous les adultes doivent s'engager à :

- Appliquer une tolérance zéro envers les abus, le harcèlement, les brimades, la discrimination ou l'exploitation
- Ne pas nuire : chaque décision doit donner la priorité à la sécurité des jeunes
- Transparence : aucune interaction privée ou secrète avec les jeunes
- Responsabilité : toute préoccupation doit être signalée immédiatement
- Respect et dignité : les jeunes sont traités comme des personnes à part entière
- Inclusion : une participation en toute sécurité pour tous les genres, toutes les cultures, toutes les capacités et toutes les identités

3. Exigences obligatoires pour tous les adultes

Tous les adultes doivent suivre :

- le module en ligne sur la protection des jeunes

La formation doit être suivie au plus tard 30 jours avant l'événement.





PLUS FORTS ENSEMBLE

Les jeunes ouvrent la voie vers un avenir plus sain, plus bienveillant et plus vert

Règles d'interaction entre adultes et jeunes

- Aucun adulte ne doit se retrouver seul avec un jeune à aucun moment
- Appliquer la règle des deux adultes pour toute surveillance
- Pas de messages privés, de messages directs (DM) ni de contacts personnels sur les réseaux sociaux
- Toute communication doit s'effectuer via les canaux officiels du RYLA
- Tout contact physique doit être approprié et non intrusif
- Les adultes doivent éviter tout comportement susceptible d'être mal interprété

4. Exigences en matière de sécurité des participants

4.1 Inscription et consentement

Chaque jeune doit disposer :

- D'un consentement signé par un parent ou tuteur
- D'un formulaire médical et d'urgence dûment rempli
- D'une autorisation de publication de photos/vidéos
- Des coordonnées en cas d'urgence

Ces éléments seront inclus dans le formulaire d'inscription

4.2 Protocoles médicaux et d'urgence

- **Premiers secours sur place et personnel formé**
- **Plan d'évacuation d'urgence**
- **Accès à des établissements médicaux**

5. Code de conduite

5.1 Code de conduite des jeunes

Les jeunes doivent s'engager à :

- Respecter les autres
- Ne pas se livrer à des actes d'intimidation, de harcèlement, de discrimination ou à des comportements inappropriés
- Ne pas consommer de drogues, d'alcool ni posséder d'armes
- Suivre les instructions des animateurs
- Signaler immédiatement tout problème





PLUS FORTS ENSEMBLE

Les jeunes ouvrent la voie vers un avenir plus sain, plus bienveillant et plus vert

5.2 Code de conduite des adultes

Les adultes doivent :

- Adopter un comportement professionnel exemplaire
- Respecter les limites
- Éviter tout favoritisme
- Utiliser un langage inclusif
- Ne jamais communiquer leurs coordonnées personnelles à des mineurs
- Ne jamais transporter de jeunes seuls

6. Signalement et gestion des incidents

6.1 Ce qui doit être signalé

- Tout soupçon ou révélation d'abus
- Intimidation ou harcèlement
- Violations des limites
- Comportements dangereux
- Urgences médicales
- Infractions au code de conduite

(Utiliser le formulaire de signalement d'incident)

6.2 Comment signaler un incident

Chaque pays doit disposer :

- D'un responsable de la protection des jeunes
- D'un formulaire de signalement d'incident RYLA (voir le site web de RYLA)
- Un canal de signalement confidentiel

Les signalements doivent être effectués dans l'heure qui suit l'incident.

6.3 Protocole d'intervention

1. Assurer la sécurité immédiate
2. Prévenir le responsable de la protection
3. Consigner l'incident
4. Informer les parents/tuteurs (le cas échéant)
5. Transmettre l'information au président du RYLA de district
6. Respecter les obligations légales de signalement en vigueur dans le pays





PLUS FORTS ENSEMBLE

Les jeunes ouvrent la voie vers un avenir plus sain, plus bienveillant et plus vert

7. Normes de supervision

- Ratio minimum : 1 adulte pour 10 jeunes
- Supervision équilibrée entre les sexes requise
- La supervision nocturne des RYLA en résidence doit inclure deux adultes éveillés à tout moment
- Aucun adulte ne doit pénétrer dans les dortoirs des jeunes
- Les couvre-feux doivent être respectés

8. Sécurité des lieux et de l'environnement

- Inspection de sécurité effectuée
- Issues de secours clairement signalées
- Périmètres sécurisés
- Éclairage adéquat
- Moyens de transport sûrs

9. Protection des données et confidentialité

- Données des jeunes stockées en toute sécurité
- Accès limité au personnel autorisé
- Pas de partage d'informations personnelles
- Photos/vidéos utilisées uniquement avec consentement
- Interdiction de « taguer » les jeunes sur les réseaux sociaux publics

10. Supervision du district

L'équipe RYLA du district s'engage à

- Fournir des supports de formation
- Examiner les rapports d'incidents
- Soutenir les coordinateurs nationaux
- Assurer l'uniformisation dans les 17 pays

